

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Maritime et Littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 27/2014**

Arcachon, le 13/08/2014

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, **le vendredi 15 août 2014**, sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation et le mouillage des navires et des engins de toute nature sont interdits, dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

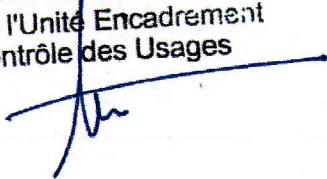
- par un rayon de 18 m autour de la plate-forme de la jetée de 13 h 30 à 16 h 15
- par un rayon de 30 m autour de la plate-forme de la jetée de 16 h 15 à 19 h
- par un rayon de 160 m autour de la plate-forme de la jetée de 19 h à minuit

L'accostage des navires est également interdit sur les pontons de la jetée de 13 h 05 à 13 h 30. .

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

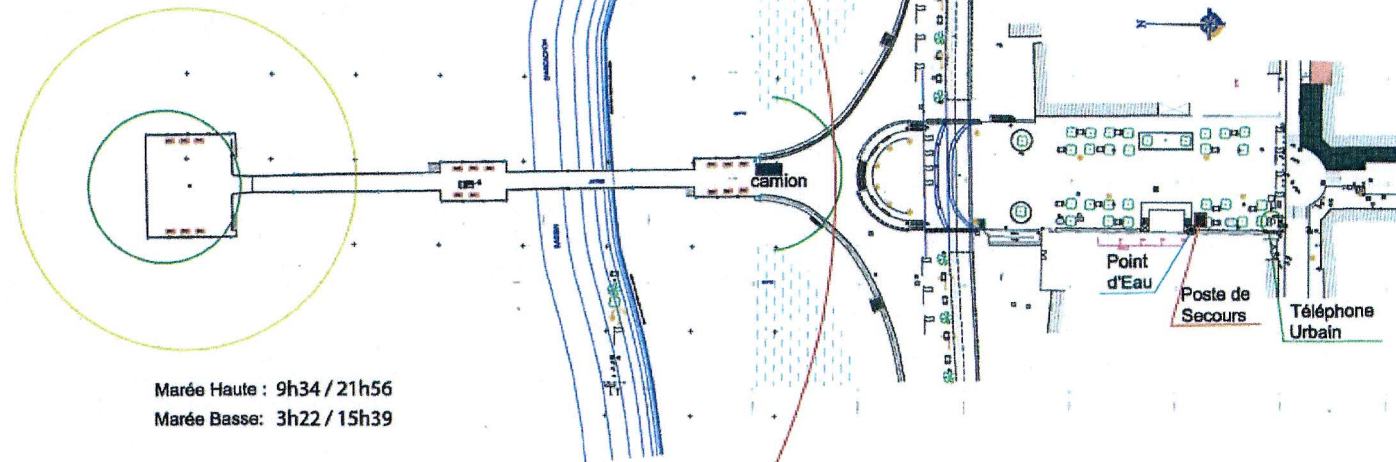
Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur des Affaires Maritimes
Michel ARDOHAIN
Chef de l'Unité Encadrement
et Contrôle des Usages



VILLE D'ARCACHON
FEUX D'ARTIFICE DU 15 AOUT 2014
Périmètre et dispositif de sécurité

- 13h30-16h15 : 18m, stockage du matériel actif
- 16h15-19h00 : 30m, installation de l'actif
- 19h00-24h00 : 160m, connexion et tir



Marée Haute : 9h34 / 21h56

Marée Basse : 3h22 / 15h39

Coefficient 86